

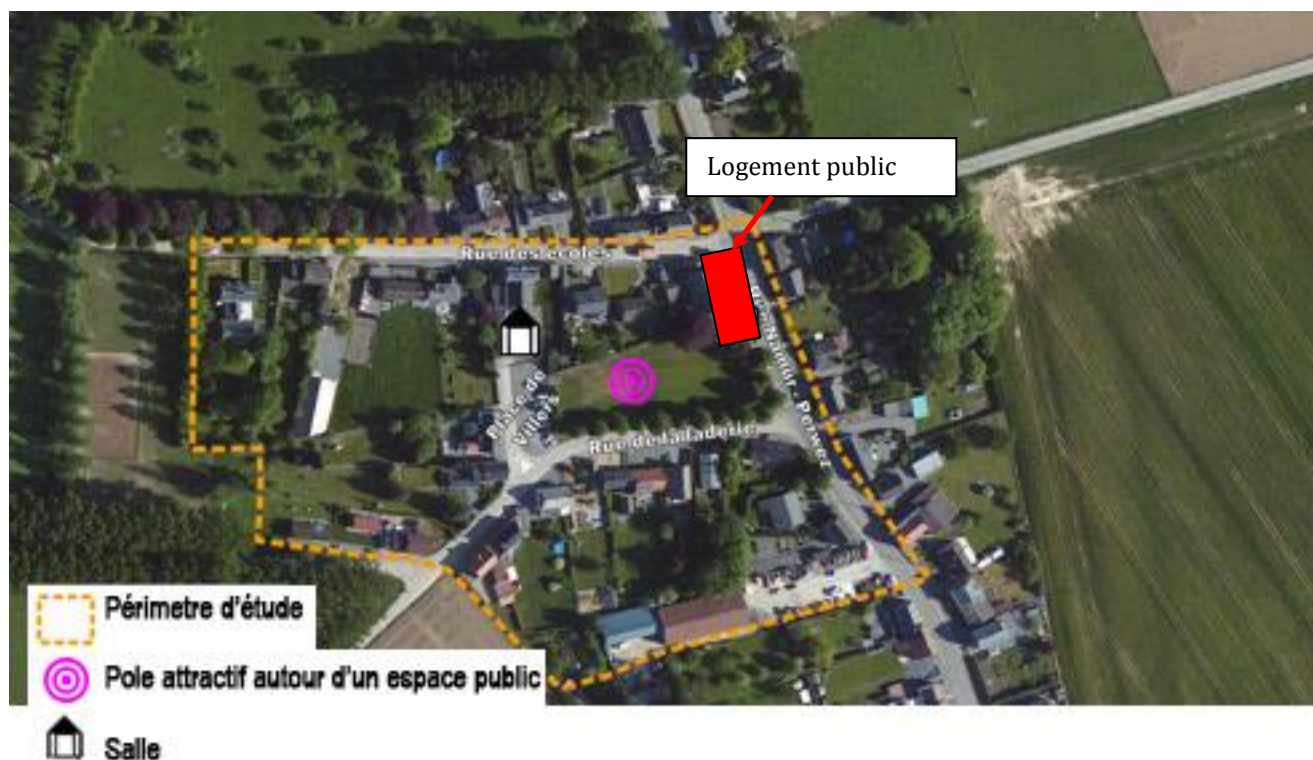
DESCRIPTION DU PROJET

Villers-lez-Heest est un des sept villages qui composent la commune de La Bruyère, située dans la province de Namur au nord de la Wallonie. Ce village est situé à l'est de la commune, à proximité de Warisoulx. Villers-lez-Heest était avant 1977, une commune à part entière, aujourd'hui Villers-lez-Heest est démographiquement le plus petit village de la Bruyère avec moins de 500 habitants (424 habitants en 2011). Urbanistiquement parlant, Villers-lez-Heest est typique du village-rue dont l'urbanisation s'étend le long d'un axe central, ici matérialisé par un axe routier. En effet, la grande majorité des zones urbanisées se situe le long de la rue Namur-Perwez (appelé aussi N934) sur une distance d'un kilomètre, partant du croisement de la rue de Vedrin et de la N934 au sud, jusqu'au croisement de la rue du Trehet et de la N934 au nord.

L'organisation des villages-rue est le fait d'une agglomération progressive de maisons ou de fermes dont les propriétaires cherchaient à bénéficier à la fois d'une ouverture sur la route principale et d'un accès direct à leur propriété agricole. C'est pour cette raison que le parcellaire de ces communes est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation.

En présence d'un village-rue, il est rare qu'une centralité soit établie, avec un cœur qui concentre les services, les activités et le patrimoine du village. La place de Villers, moyennant quelques aménagements, pourrait être l'amorce d'un cœur de village. Le périmètre d'étude, à ce titre, se concentre sur celle-ci. Ce dernier est délimité :

- au nord par la rue des écoles ;
- à l'ouest par le terrain de la rupture entre la zone bâti et l'espace agricole ;
- à l'est par la rue Namur – Perwez (N937) ;
- au sud la zone d'habitat de la rue de la Laderie.



Ce périmètre regroupe la place de Villers et son grand terrain herbeux, la salle « Villers Promotion », et quelques zones d'habitat. L'essentiel du patrimoine du village se situe en dehors du périmètre d'étude, il est représenté principalement :

- par l'église néogothique Saint-Georges (1891), elle est située au fond de l'impasse formé par la rue des Ecoles
- par le château de Villers (18^{ème} siècle) et son immense parc à la française, situé le long de la rue du Trehet
- par le château d'Ostin (1714), rue d'Ostin, à l'extrémité nord du village

Actuellement la place de Villers est essentiellement composée d'un espace vert, de grande qualité, du point de vue paysager, et d'un espace public en front de bâti de la salle « Villers promotion ». Le revêtement de sol de cet espace ne rend pas la place attrayante pour les habitants, l'absence de mobilier urbain ne fait qu'amplifier cela.

Afin d'aménager le cœur de village de Villers-lez-Heest et mettre en valeur le patrimoine local, le village devra réfléchir à ces différents projets :

- **aménager et embellir l'espace public face à la salle communale**, en rationalisant l'espace occupé par le parking et en apportant du mobilier urbain, afin de créer une centralité autour de cette place. Un revêtement de sol mieux approprié devra être posé. Planter un panneau LED informatif à cet emplacement paraît judicieux (fiche-projet I.12). Tout cela permettrait de créer une centralité autour de cette place (*photos 1, 2 et 3 en annexes*) ;
- **embellir l'espace face à la salle communale**, le bâtiment en contrebas « Villers promotion » utilisé, entre autre, comme salle pour des activités diverses par les habitants ne revêt aucune qualité architecturale, une rénovation de la façade de celui-ci rendrait la place davantage attrayante (*photo 4 en annexes*) ;
- **maintenir en l'état l'espace vert**, qui revêt une qualité paysagère pour le centre de Villers-lez-Heest (*photo 5 en annexes*) ;
- **améliorer la desserte piétonne entre la place de Villers et la rue des écoles**. La traversée piétonne menant directement au club des jeunes de Villers a besoin d'être embellie. L'interdiction de stationnement en face des deux entrées est une mesure à mettre en place (*photo 6 en annexes*) ;
- **sécuriser la circulation aux abords du cœur de village**, notamment le long du terrain herbeux et de la N934, avec un ralentisseur « doux » (changement de couleur de la chaussée, passage piéton), le mobilier de l'arrêt de bus peut aussi être rationalisé (*photos 7 et 8 en annexes*) ;
- **dynamiser la place de Villers**, en y organisant des activités intergénérationnelles, comme une fête des voisins ou des événements sportifs. Il est important de sauvegarder le grand terrain herbeux, qui se prête tout à fait à ce genre d'activités ;
- **aménager un terrain de pétanque**, afin de répondre aux besoins des habitants en termes d'activité dans le village ; la pétanque est en plus un sport qui réunit toutes les générations ;
- **développer les liaisons « modes doux »** au sein du cœur de village et entre les villages de la commune, à mettre en lien avec les fiches-projets de liaisons douces intervillages (fiche-projet II.11) ;
- **développer les dessertes et la signalisation vers le patrimoine local** de Villers-lez-Heest, afin d'éviter l'enclavement des bâtiments historiques, et surtout pour développer le tourisme ;
- **faciliter l'accession ou la location de logement à destination des jeunes**, en effet Villers-lez-Heest abrite la population la plus vieillissante de la commune (17% de 65 ans et plus). Il est nécessaire de dynamiser le cœur de village en facilitant l'arrivée de jeunes dans le village. A cette fin, deux logements intergénérationnels situés à la rue des Ecoles sont repris dans le plan d'ancrage communal.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- du Collège communal ;
- de la CLDR ;
- des groupes de travail.

JUSTIFICATION DU PROJET

L'aménagement du cœur de village de Villers-lez-Heest et la mise en valeur du patrimoine local sont nécessaires :

- pour donner à Villers-lez-Heest un véritable cœur de village, où les habitants peuvent se côtoyer ;
- pour sauvegarder le patrimoine de la commune ;
- pour dynamiser le centre de village de Villers-lez-Heest ;
- pour répondre aux besoins des populations en termes d'espace public ;
- pour faciliter l'accès au logement pour les jeunes ;
- pour continuer l'effort entrepris par le village et la commune en matière de développement durable.

Ils s'inscrivent par ailleurs dans la dynamique du PCDR vu qu'il est complémentaire de plusieurs autres projets :

I.2. Améliorer et renforcer les outils de communication (en lien avec l'installation d'un panneau LED)

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec la création de cheminements doux)

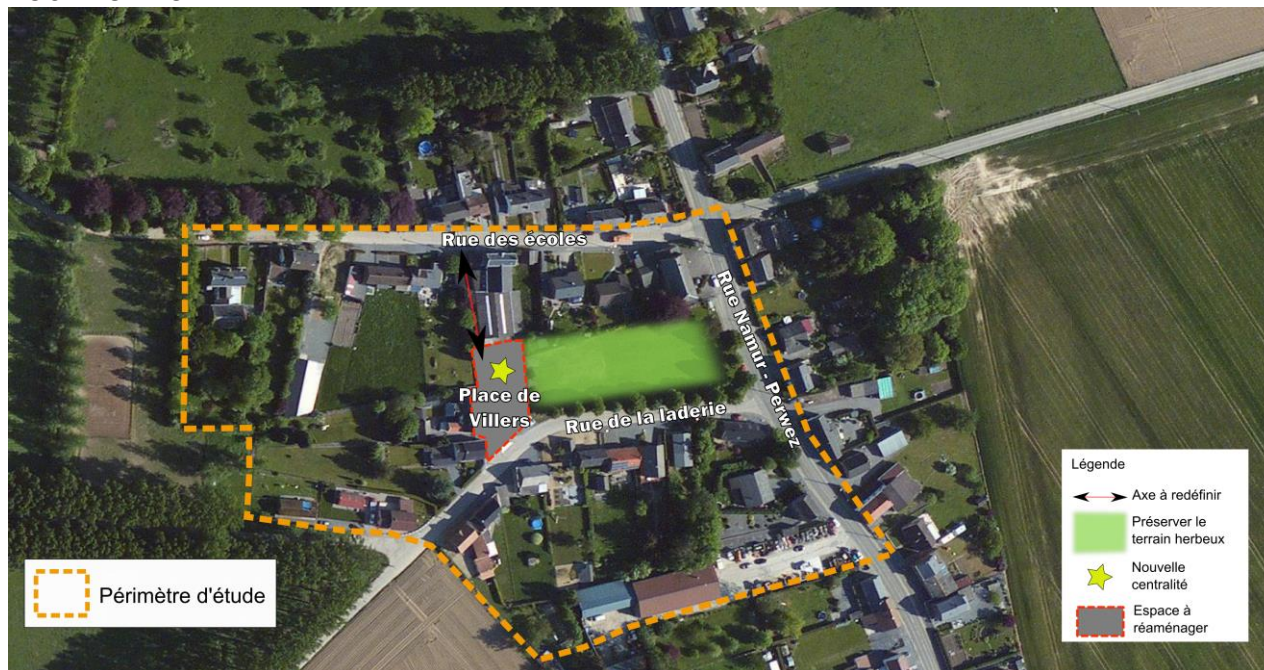
II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec la création de cheminements doux)

II.7. Construire du logement à Emines (en lien avec le logement pour les jeunes générations)

III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec le terrain de pétanque sur le terrain herbeux)

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

LOCALISATION



Vue aérienne 1: Synthèse des principaux projets



STATUT AU PLAN DE SECTEUR

 Périmètre d'étude du cœur de village de Villers-lez-Heest






Carte 1 : Situation au plan de secteur

Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone d'espace vert
-  - de la zone de parc

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés par le périmètre d'étude sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitat.

TÂCHES À RÉALISER

Les tâches à réaliser, pour la bonne conduite des projets sont les suivantes :

- prendre contact avec la DG01 (Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments) pour la sécurisation de la voirie ;
- fixer temporellement les différents projets, du plus urgent au moins urgent ;
- rédiger un appel d'offre pour un marché de services (bureau d'étude, architecte et paysagiste) ;
- choix de l'auteur du projet ;
- réalisation du cahier spécial des charges et mise en adjudication
- consulter les habitants deux ans après la mise en œuvre de chaque aménagement, pour évaluer la qualité de l'espace public ;
- établir un bilan des mesures entreprises pour le réaménagement du cœur de village.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- l'aménagement d'un cœur de village avec une identité forte et un dynamisme important permettra d'avoir une vision davantage prospective du territoire de La Bruyère ;
- l'aménagement d'espaces verts et de voies de circulation pour modes actifs permettra à la commune d'asseoir son rôle exemplatif en matière de développement durable ;
- la rénovation extérieure de la salle communale et l'aménagement de ses abords permettront de mettre en valeur le secteur associatif du village.

INDICATEURS

Les indicateurs seront à définir en fonction des réalisations concrètes retenue dans le cadre de ce projet.

SOURCES DE FINANCEMENTS

- Fonds communaux
- Développement rural
- Infrasports

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Communes
- CCATM
- CLDR
- CPAS
- Comité de gestion et associations utilisatrices de la salle Villers Promotion

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder sont :

- L'avancement des fiches-projet :

I.2. Améliorer et renforcer les outils de communication (en lien avec l'installation d'un panneau numériques)

I.10. Elaborer un Plan Communal de Mobilité

II.5. Développer les liaisons inter-villages pour piétons et cyclistes (en lien avec la création de cheminements doux)

II.6. Découvrir le paysage de la Hesbaye à pied et à vélo : aménagement de liaisons pour modes doux entre Saint-Denis, Emines, Meux et Bovesse (en lien avec la création de cheminements doux)

II.7. Construire du logement à Emines (en lien avec le logement pour les jeunes générations)

III.5. Aménager de petites infrastructures communautaires (en lien avec le terrain de pétanque sur le terrain herbeux)

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

- La charte de partenariat entre la Commune de La Bruyère et la Province de Namur concernant la restauration de 13 monuments du souvenir :
 - o est concerné par cette chartre la place de Villers.

ETAT DU DOSSIER

Le dossier est à l'état d'étude préliminaire

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Le projet est à réaliser entre 2020 et 2022 (lancement de l'étude).

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire les émissions, les pollutions engendrées par les véhicules motorisés	Diminution de la place des véhicules motorisés en faveur des piétons dans l'espace public.
Réduire l'espace de la voiture dans l'espace public	Favoriser le développement des modes doux (piétons, cyclistes).

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Sans objet.	Sans objet.

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du cœur de village	Augmenter les possibilités de rencontres dans le cœur du village en le rendant attractif.

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Créer une véritable identité, un sentiment d'appartenance au village et à la commune	Mettre en avant le patrimoine du village, en le faisant connaître à tous les habitants.